

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Arrêté du 2 août 2019 fixant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'Orient) au titre de l'année 2020

NOR : EAEA1922597A

Par arrêté du ministre de l'Europe et des affaires étrangères en date du 2 août 2019, le nombre total de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès à l'emploi de secrétaire des affaires étrangères (cadre d'Orient), au titre de l'année 2020, est fixé à 18. Ces places sont réparties de la façon suivante :

Concours externe : 12 places :

- section Europe orientale et Asie centrale : 4 ;
- section Asie méridionale et Extrême-Orient : 4 ;
- section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique : 4.

Concours interne : 6 places :

- section Europe orientale et Asie centrale : 2 ;
- section Asie méridionale et Extrême-Orient : 2 ;
- section Maghreb, Moyen-Orient, Afrique : 2.

Nota. – Tout renseignement peut être obtenu auprès du bureau des concours et examens professionnels, aux adresses électroniques : concours.bureau@diplomatie.gouv.fr ou info.drh@diplomatie.gouv.fr et sur le site internet <http://www.diplomatie.gouv.fr>.